

A LA 12

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Au 30/09/2018	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 10 500)	10 500	10 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 500	14 500
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	146 769	86 016
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	75 441	118 753	
Situation nette avant répartition		248 211	230 769
Subvention d'investissement		161 479	169 225
Provisions réglementées		109 690	300 904
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	7 500	7 500
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles	630	174
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	718 210	812 164
	Emprunts et dettes financières divers (3)	99 543	92 285
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 559	57 474
	Dettes fiscales et sociales	53 510	49 629
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 344
	Autres dettes	155	129
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		999 610	1 013 202
Écarts de conversion passif			
		1 416 800	1 420 697
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	629 751	718 675
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques à moins d'un an	369 859	294 526
(3) dont emprunts participatifs			

A LA 12
Société par actions simplifiée au capital de 10 500 euros
Siège social : 6 Place de la République
57590 DELME

387 886 245 RCS METZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 75.441 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	75.441 euros
A titre de dividendes	67.971 euros
Soit 7,89 euros par action	-----
Le solde	7.470 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 154.239 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tôt à compter du jour de l'assemblée et au plus tard le 30 juin 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 67.971 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution de la manière suivante :

- 48 000 euros nets à part égale entre Messieurs Bernard, Jean, Michel et René FRANCOIS, soit 12 000 euros nets chacun et 4.140 euros nets à Madame Laura ROLLIN et 4.140 euros nets à Monsieur Thomas DE GELAEN-FRANCOIS.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2017 :

- 58.000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

- 48.000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%

Exercice clos le 30 septembre 2015 :

- 48.000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40%, distribués le 18 février 2016

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mars 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Thomas DE GELAEN-FRANCOIS





« cachez l'ongame »
de Président

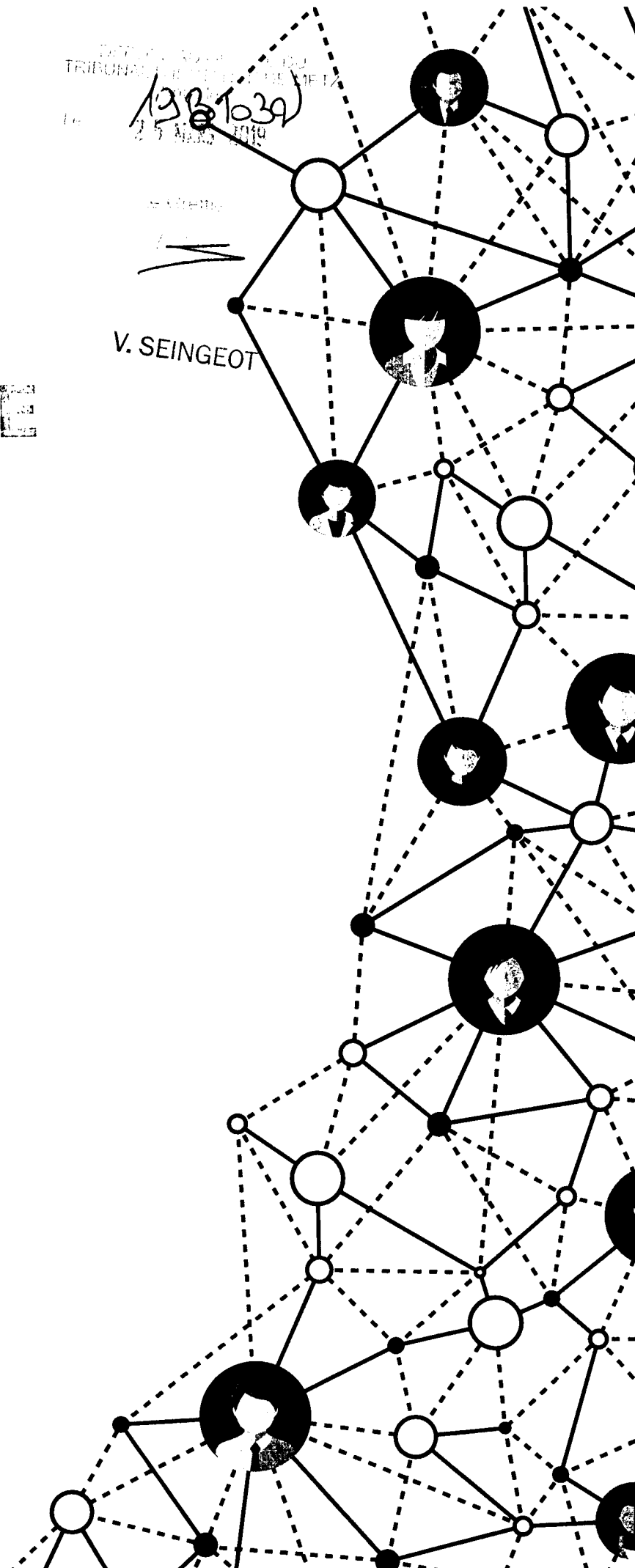
GREFFE

Plaque

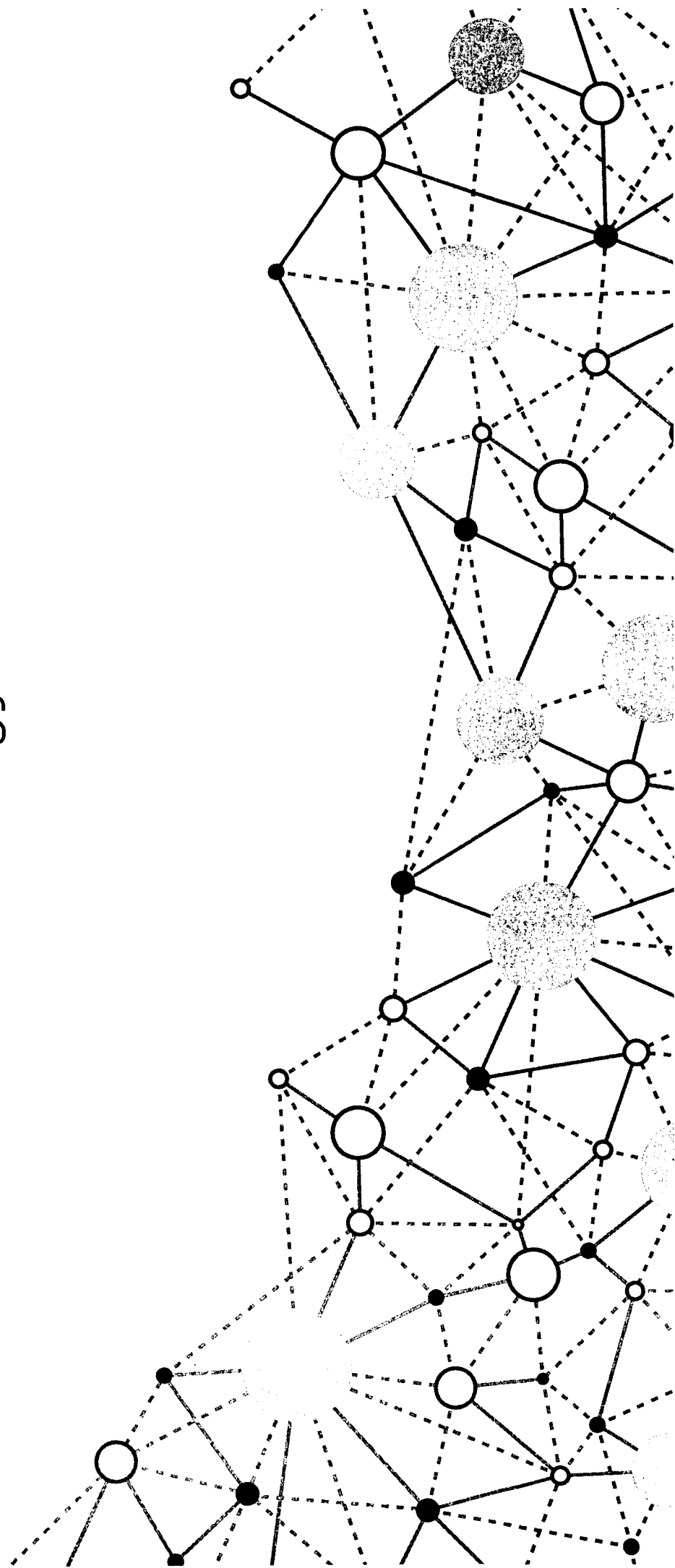
A LA 12

30/09/2018

Ce document contient 68 pages



Comptes annuels



A LA 12

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Au 30/09/2018	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 10 500)	10 500	10 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 500	14 500
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	146 769	86 016
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	75 441	118 753
Situation nette avant répartition	248 211	230 769	
Subvention d'investissement	161 479	169 225	
Provisions réglementées			
Total	409 690	399 994	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	7 500	7 500
Total	7 500	7 500	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles	630	174
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	718 210	812 164
	Emprunts et dettes financières divers (3)	99 543	92 285
	Total	818 385	904 624
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 559	57 474
	Dettes fiscales et sociales	53 510	49 629
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 344
Autres dettes	155	129	
Instruments de trésorerie			
Total	181 225	108 577	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	999 610	1 013 202	
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	1 416 800	1 420 697	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	629 751	718 675	
à moins d'un an	369 859	294 526	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			



SAS A LA 12

**Annexe de base aux
comptes de l'exercice
clos-le 30/09/2018**

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	1
1.1. Evénements principaux.....	1
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	1
2. Informations relatives au bilan.....	2
2.1. Actif.....	2
2.1.1. Immobilisations incorporelles.....	2
2.1.2. Immobilisations corporelles.....	2
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	2
2.1.3. Stocks.....	2
2.1.3.1. Stocks de produits achetés.....	2
2.1.4. Produits à recevoir	3
2.1.5. Créances	4
2.2. Passif.....	5
2.2.1. Capitaux propres	5
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	5
2.2.1.2. Capital	5
2.2.2. Provisions pour risques et charges	6
2.2.3. Dettes financières et autres dettes	6
2.2.4. Charges à payer.....	8
3. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).....	8

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	9 448	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	9 326	-	-

Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	2 600	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3. Stocks

2.1.3.1. Stocks de produits achetés

Les Stocks suivants : sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais de transport.

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	16 802
TOTAL	

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		1 868	1 868	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-	
	Autres créances clients		54 438	54 438	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		20	20	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		41 179	41 179	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		10 806	10 806	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		-	-	-
		Divers		-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-	
	Débiteur divers		111 802	111 802	-	
Charges constatées d'avance		3 585	3 585	-		
TOTAL			223 698	223 698	-	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	10 500	-	-	10 500
Primes, réserves et écarts	101 517	60 753	-	162 270
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	118 753	-	43 312	75 441
Subventions d'investissement	169 225	-	7 746	161 479
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretiens	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	7 500	-	-	7 500
TOTAL	7 500	-	-	7 500

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	630	630	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	260	260	-	-
- A + d'1 à l'origine	717 950	88 199	221 253	408 498
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	127 560	127 560	-	-
Personnel et comptes rattachés	31 257	31 257	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	12 082	12 082	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-



TVA	4 840	4 840	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	5 331	5 331	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	109 520	109 520	-	-
Autres dettes	156	156	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL				

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	9 205
Charges sociales provisionnées	2 641
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	630
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	260
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	84 250
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	4 000
Sécurité sociale	3 724
Autres charges fiscales	3 434
Divers	-
TOTAL	103 145

3. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 17 855 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer en Dettes sociales et Fiscales pour 17855K€ (pour la part du CICE utilisé pour réduire le solde d'IS à payer).

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être (au choix) utilisé/ demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière :

- D'amélioration) de notre fonds de roulement